



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 2 -
SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

TARIFICATION DES STAGES SPORTIFS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

TARIFICATION DES STAGES SPORTIFS

Rapporteur : Rihaoui Chanfi

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du 28 juin 1996 créant la grille unique de quotients familiaux applicable aux prestations sociales, culturelles, éducatives et sportives,

Vu la délibération du 15 mai 2017 concernant la nouvelle base tarifaire des activités sport, jeunesse et maison de quartier soumise à quotients familiaux,

Considérant que la ville de Laval organise, dans les domaines de la vie des quartiers, de la jeunesse et des sports, différentes activités et animations en direction des habitants,

Qu'il convient d'adopter une tarification harmonisée à l'échelle des domaines des maisons de quartier, de la jeunesse et des sports, selon les quotients familiaux,

Qu'il est proposé que la tarification des stages sportifs soit identique à la tarification des stages activités techniques,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} juillet 2023, les tarifs des stages sportifs sont les suivants :

QF	1	2	3	4	5	6	7	8	Hors Laval
Tarification pour 2 h de stage sportif - Adulte	2 €	3 €	3 €	4 €	4 €	5 €	5 €	6 €	7 €
Tarification pour 2 h de stage sportif - Enfant	1 €	1,5 €	1,5 €	2 €	2 €	2,5 €	2,5 €	3 €	3,5 €

Article 2

Les habitants de Changé (53) pourront bénéficier des tarifs lavallois pour tout stage sportif se déroulant sur la base de voile de Changé.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la tarification des stages sportifs.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault